

PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE MONTMAGNY

PROCÈS-VERBAL d'une séance extraordinaire du Conseil municipal de la Ville de Montmagny, tenue à l'hôtel de ville, le lundi 2 octobre 2023, à 12h15.

**Présences :** Marc Laurin, maire  
Marc Lefrançois, conseiller  
Jessy Croteau, conseiller  
Michelle Bernard, conseillère  
Sylvie Boulet, conseillère  
Gabrielle Brisebois, conseillère

**Absence :** Mireille Thibault, conseillère

Le directeur général, M<sup>e</sup> Félix Michaud et la greffière, M<sup>e</sup> Karine Simard sont également présents.

**Adoption de l'ordre du jour**

1 Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 2 octobre 2023

2023-342

Il est proposé par Gabrielle Brisebois

Appuyé par Michelle Bernard

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 2 octobre 2023 tel que présenté.

**DOSSIER(S) DU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS ET DES INFRASTRUCTURES**

2 Approbation de dépenses et de contributions – Autorisation de paiements

2023-343

Il est proposé par Sylvie Boulet

Appuyé par Marc Lefrançois

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'autoriser le paiement des dépenses entourant la participation des membres du conseil concernés aux activités décrites ci-après, le tout selon les modalités prévues au Règlement numéro 891 établissant un tarif applicable aux gestes posés pour le compte de la municipalité au Québec et prévoyant les modalités de remboursement des dépenses des élus et des employés et ses amendements:

ÉLUS	DESCRIPTION	POSTE BUDGÉTAIRE
Sylvie Boulet	Remboursement de frais de déplacement - Présentation des rôles et responsabilités - Le 17 octobre 2023	02-110-00-311
Marc Laurin Mireille Thibault Gabrielle Brisebois	Remboursement de frais de déplacement - Rencontre avec Mathieu Rivest - Le 13 octobre 2023 - Saint-Jean-Port-Joli	02-110-00-311

De transmettre copie de la présente résolution à l'adjointe à la mairie, au directeur des loisirs, de la culture et de la vie communautaire et au directeur des finances, de l'approvisionnement et des technologies de l'information de la Ville de Montmagny.

**DOSSIER(S) DU SERVICE DES FINANCES, DE L'APPROVISIONNEMENT ET DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION**

### 3 Adjudication de contrat - Agrandissement et réaménagement de la caserne numéro 5

2023-344

CONSIDÉRANT que des soumissions par appel d'offres public ont été demandées pour des travaux d'agrandissement et de réaménagement de la caserne numéro 5 à Montmagny;

CONSIDÉRANT qu'à la suite de ce processus d'appel d'offres public, sept fournisseurs ont présenté une offre, soit Les Constructions TD Paradis, Marcel Charest et Fils inc., Kamco Construction inc., Lévesque et Associés Construction inc., SM Construction inc., Construction Marc Drolet inc. et Rénovam inc.;

Il est proposé par Jessy Croteau

Appuyé par Gabrielle Brisebois

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'adjuger à l'entreprise Construction Marcel Charest et Fils inc. le contrat pour des travaux d'agrandissement et de réaménagement de la caserne de pompiers, au prix de 3 406 134,38 \$, taxes incluses, conformément à la soumission déposée par cette entreprise, laquelle s'avère la plus basse conforme au devis d'appel d'offres. Que les documents d'appel d'offres, les addendas, le devis, la soumission de l'adjudicataire et la présente résolution constituent le contrat liant les parties.

De transmettre copie de la présente résolution à Construction Marcel Charest et Fils inc. de même qu'au Service des travaux publics et des infrastructures et au directeur des finances, de l'approvisionnement et des technologies de l'information de la Ville de Montmagny.

### DOSSIER(S) DU SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

#### 4 Engagement au poste de « Préposé aux équipements récréatifs et préposé aux travaux publics »

2023-345

CONSIDÉRANT la procédure d'affichage suivie conformément à la convention collective de travail des employés cols bleus pour combler le poste de « Préposé aux équipements récréatifs et préposé aux travaux publics »;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection;

Il est proposé par Sylvie Boulet

Appuyé par Michelle Bernard

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'engager Monsieur Pier-Luc Bélanger au poste de « Préposé aux équipements récréatifs et préposé aux travaux publics », aux salaire et conditions prévus à la convention collective de travail des cols bleus en vigueur à la Ville de Montmagny. La présente résolution est conditionnelle à ce que l'employé obtienne son permis de conduire classe 3 dans un délai de trois mois à compter de la présente résolution.

De transmettre copie de la présente résolution à Monsieur Pier-Luc Bélanger, ainsi qu'au Syndicat des employés municipaux de Montmagny (CSD), à la directrice des ressources humaines, au directeur des travaux publics et des infrastructures et au directeur des finances, de l'approvisionnement et des technologies de l'information de la Ville de Montmagny.

### 5 PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'a été posée pendant la période de questions.

### Levée de la séance

### 6 Levée de la séance

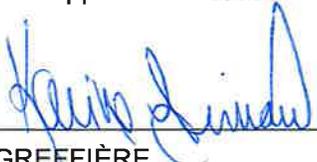
2023-346

Il est proposé par Sylvie Boulet

Appuyé par Jessy Croteau

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'approuver la levée de la séance extraordinaire du 2 octobre 2023, à 12h27 heures.

  
\_\_\_\_\_  
GREFFIÈRE

  
\_\_\_\_\_  
MAIRE

APPROUVÉ À LA SÉANCE ORDINAIRE DU 30 OCTOBRE 2023.

  
\_\_\_\_\_  
MAIRE